

Dossier de candidature pour une admission sur titre dans la Classe préparatoire aux études de paysage (CPEP)

Pour réaliser cette pré-inscription le (la) candidat(e) doit, **à partir du 02/02/2021** et **IMPERATIVEMENT avant le 25 avril 2021** :

1/ Effectuer une préinscription en ligne en se connectant à l'adresse indiquée à partir du 02/02/2021 sur le site web de l'ENSP.

<https://eduter.sphinx.educagri.fr/v4/s/fki7wt>

2/ Constituer un dossier numérique complet comprenant les pièces justificatives listées ci-dessous :

IMPERATIF : chaque fichier devra être nommé : « **NOM_Prénom_pièce** » ex : DUPONT_Eric_CNI ou DUPONT_Eric_lettre motivation

- Le scan (format pdf) d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport),
- Le scan (format pdf) du relevé des notes obtenues au baccalauréat et copie du diplôme.
- Le scan (format pdf) des bulletins de notes justifiant la validation de 60 ECTS au moins et copie du diplôme. Si le candidat est inscrit en première année dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur, le bulletin de notes du 1er semestre est exigé lors de l'inscription. Le bulletin du semestre 2 devra être fourni ultérieurement, dans le délai indiqué, pour valider l'admission.
- Le scan (format pdf) de la lettre de motivation **manuscrite** de 2 pages A4 maximum.
- Un document synthétique d'une page présentant le parcours du candidat, ses expériences vécues et ses centres d'intérêt. (format pdf)
- L'attestation de virement pour justifier de la réalisation du paiement des frais de dossier de 37€
- Pour les boursiers : la notification de bourse 2020/2021 permettant l'exonération des frais de dossier.

Ce **dossier complet** est à transmettre, **à partir du 02/02/2021 et au plus tard le 25/04/2021 avant minuit**, par message électronique, **sous la forme d'un fichier pdf unique**, à l'adresse admission@ecole-paysage.fr en précisant dans l'objet du mail « **NOM Prénom candidat** » suivi de la mention « **Pré-inscription CPEP** ».

3/ Procéder au paiement des frais d'inscription IMPERATIVEMENT par virement bancaire.

***Les boursiers sont exonérés du paiement de cette somme
(fournir la notification de bourse)***

Le montant des frais de dossier **s'élève à 37 €**

Modalités :

- Utiliser les références bancaires indiquées dans le RIB téléchargeable.
- Indiquer dans le libellé du virement **le nom et prénom** du (de la) candidat(e) suivi de « **admission CPEP** »

Attention

Les dossiers transmis hors délais ou incomplets ne seront pas examinés.